



LAPALUD

ARRÊTÉ N° MA-ARE-2024-172
du 26/06/2024

**portant des mesures temporaires
de circulation et de stationnement
pour un branchement d'eau sur le réseau potable 22 A Rue des
Orfèvres
du 01er juillet au 08 août 2024**

Le Maire de LAPALUD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 et L 2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du Maire ;

Vu l'article R 610-5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 2^{ème} classe ;

Vu le Code de la Route,

Vu la demande formulée le 20 juin 2024 par Monsieur BETHE Florian de la FBTP dans le cadre de travaux sur le réseau d'eau potable (branchement) au 22 A Rue des Orfèvres du 01 er juillet au 08 août 2024,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux, il est nécessaire par mesure de sécurité, de prendre des dispositions particulières,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés au 22 A Rue des Orfèvres du 01^{er} juillet au 08 août 2024 de 8 h 00 à 18 h 00, de la manière suivante :

- Le stationnement sera interdit
- Le doublement des véhicules sera interdit
- La vitesse sera limitée à 30 km/ h
- Une circulation alternée (manuellement) sera mise en place

Article 2 : Les panneaux de signalisation nécessaires à la sécurité des travaux seront apposés par la société FBTP qui sera responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de signalisation.

Article 3 : Monsieur le Maire de LAPALUD, La Police Municipale de LAPALUD, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BOLLENE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire, M. Hervé FLAUGERE





Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : BETHE Prénom : Florian
 Dénomination : FBTP Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 431, chemin de la berche
 Code postal 26790 Localité : SUZE LA ROUSSE Pays : FRANCE
 Téléphone 0633715453 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : .. florianbethe@yahoo.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : FBTP Prénom : BETHE Florian
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 431, chemin de la berche
 Code postal 26790 Localité : SUZE LA ROUSSE Pays : FRANCE
 Téléphone 0633715453 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : .. florianbethe@yahoo.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal 84840 Localité : LAPALUD
 Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
 Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement	mètres	mètres	mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres

Date prévue de début d'application 01/07/2024 Durée d'application (en jours calendaires) : 30

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier

Service public

Maître d'œuvre ou conducteur d'opération

Entreprise

Nom : BETHE Prénom : Florian
 Dénomination : FBTP Représenté par :
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 431, chemin de la berche
 Code postal 26790 Localité : SUZE LA ROUSSE Pays : FRANCE
 Téléphone 0633715453 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : .. florianbethe@yahoo.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : FBTP Prénom : BETHE Florian
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 431, chemin de la berche
 Code postal 26790 Localité : SUZE LA ROUSSE Pays : FRANCE
 Téléphone 0633715453 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
 Courriel : .. florianbethe@yahoo.fr

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
 Hors agglomération En agglomération
 Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
 Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
 Code postal 84840 Localité : LAPALUD

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
 Description des travaux : BRANCHEMENT EAU
 Date prévue de début des travaux : 01/07/2024 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 01/07/2024
 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
 Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
 Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
 Basculement de circulation sur chaussée opposée
 Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
 Restriction de chaussée :
 Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
 Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers
poids lourds

Stationner

véhicules légers
poids lourds

Dépasser

véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité
Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies
Fait à : Suze la rousse Le :20/06/2024
Nom : BETHE Prénom : Florian Qualité :